

CRÉEZ VOTRE DUERP



Public

- Nouveaux installés, chefs d'exploitation, conjoints collaborateurs, cotisants solidaires faisant appel à de la main d'œuvre sur leur exploitation (salariés, dont apprentis, stagiaires ou coups de main réguliers). Réaliser un Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels est alors obligatoire.



Objectifs

- Se mettre en conformité avec la réglementation
- Prévenir des accidents sur votre exploitation
- Être accompagné dans la rédaction et la mise à jour du document



Durée

- 10h en formation mixte
- 2 jours en 100% présentiel



Dates

- Cours en ligne ouvert de octobre à janvier avec sessions en présentiel (9h-12h) au choix :
 - mardi 3 décembre 2024
 - mardi 17 décembre 2024
 - mardi 7 janvier 2025
 - mardi 21 janvier 2025
- 100% en présentiel :
 - 28-29 janvier 2025



Tarif

- 504 euros

Financements possibles

- Prise en charge possible par VIVEA sous réserve de validation du dossier.